Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260120-2026_003-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-003] CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU RIVAGE

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7, L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 15 janvier 2026.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Mr Bruno ANTOINE (*arrivé à 18h41*), Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

Excusés : Mr Romuald BLANC, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mme Marie-Laure GRANDIN.

Absents : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Morgane GUILLO.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
13	8	7	0	8

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Christiane JOUBIOUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de créer un budget annexe dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement communal,

Madame le Maire explique que la commune a la volonté de créer un lotissement au lieu-dit le Rivage sur la parcelle ZL231 récemment acquise,

Ce budget annexe retracera l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement et permettra de déterminer la perte ou gain financier réalisé par la commune,

Madame le Maire explique que le nom pourra être changé à l'avenir. Il est précisé qu'il s'agit d'un nom proposé pour la dénomination du budget annexe seulement.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260120-2026_003-DE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la création d'un budget annexe selon l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter de ce jour ;
- Attribue à ce budget annexe le nom « Lotissement du Rivage » ;
- Dit que ce budget annexe sera assujetti à la TVA ;
- Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	8
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Mme Christiane JOUBIOUX